

**COMMUNE DE MALZÉVILLE  
CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 22 MARS 2018**

**Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle**

**Conseillers municipaux en exercice : 29**

**Membres présents à la séance : 24**

Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Marie-José AMAH, Pascal PELINSKI, Malika TRANCHINA, Jean-Marie HIRTZ, Philippe BERTRAND-DRIRA, Daniel THOMASSIN, Stéphanie GRUET, Baptiste PAVOT, Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX, Béatrice BAURAIN De BERNARDO, Philippe ROLIN, Marie-Claire D'AGOSTINO, Jessica NATALINO, Adrien BONNET, Elisabeth LETONDOR, Pierre BIYELA, Francine VERBRUGGHE, Corinne MARCHAL-TARNUS, Jean-Claude BOULY, Salvatore LIVOLSI, Catherine CHOTEAU-LESNES, Sylvaine SCAGLIA

**Votants : 27**

**Conseillers absents - excusés : Jean-Marc RENARD, Jean-Yves SAUSEY**

**Procurations : Irène GIRARD à Marie-José AMAH  
Claire FLORENTIN-POIZOT à Malika TRANCHINA  
Marc BARRON à Sylvaine SCAGLIA**

**Secrétaire de séance : Jessica NATALINO**

**Date convocation : 15 mars 2018**

**N° 2018-020**

**Objet : Tarification des activités de l'accueil de loisirs du mercredi éducatif et des vacances scolaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018**

**Rubrique : 8.1**

**Rapporteur : Marie-José AMAH**

Dans un contexte d'évolution des rythmes scolaires sur lequel s'est prononcée l'assemblée municipale de Malzéville le 15 février 2018 avec des réserves unanimes sur ces nouvelles orientations, la ville de Malzéville entend poursuivre sa politique éducative accessible au plus grand nombre dans la création de cadres tarifaires qui poursuivent un triple objectif :

- simplifications administratives pour une compréhension renforcée par tous au moyen d'une tarification homogène pour toutes les vacances. Le développement du paiement dématérialisé pour tous les services des temps de l'enfant en 2018 se poursuit.
- s'adapter à la pluralité des moyens contributifs de toutes les familles avec des taux d'efforts adaptés et justes en intégrant un cadre budgétaire municipal contraint et exigeant dans une fiscalité stable,
- offrir une diversité de temps et services modulables les mercredis par un choix multiple pour les familles et les enfants.

## ACCUEIL DE LOISIRS PETITES ET GRANDES VACANCES

<b>TARIF ACCUEIL DE LOISIRS PETITES / GRANDES VACANCES</b>		
Quotient mensuel (revenu fiscal de référence du foyer /12)	TARIF À LA JOURNÉE <u>MALZEVILLOIS</u>	TARIF À LA JOURNÉE NON MALZEVILLOIS
de 0 à 1 763,99 €	11,20 €	14,20 €
de 1 764 € à 3 240,99 €	12,70 €	15,70 €
supérieur à 3 240,99 €	14,20 €	17,20 €

## MERCREDIS ÉDUCATIFS

<b>TARIF MERCREDI ÉDUCATIF</b>						
Quotient mensuel (Revenu fiscal de référence du foyer/12)	JOURNÉE AVEC REPAS		JOURNÉE SANS REPAS		½ JOURNÉE SANS REPAS	
	MALZÉVILLE	HORS MALZÉVILLE	MALZÉVILLE	HORS MALZÉVILLE	MALZÉVILLE	HORS MALZÉVILLE
de 0 à 1 300,99 €	11,20 €	14,20 €	7,50 €	10,50 €	4,00 €	7,00 €
de 1 301 € à 3 240,99 €	12,70 €	15,70 €	7,70 €	10,70 €	4,51 €	7,51 €
supérieur à 3 240,99 €	14,20 €	17,20 €	8,70 €	11,70 €	5,02 €	8,02 €

Après avis favorable de la commission Temps de l'Enfant du 5 mars 2018,

**Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Approuve ces propositions tarifaires applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018.**

Le Maire,

Bertrand KLING

